

7 ALLÉE CASTEJA
Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 192 rue de l'Ecole Normale
33200 BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES ASSOCIÉES DU 8 JANVIER 2026

La collectivité des associés de la société 7 ALLÉE CASTEJA s'est réunie pour la première fois, à l'issue de la signature des statuts, afin de nommer les cogérantes de la Société et de prendre toutes les décisions nécessaires à son organisation et à son fonctionnement.

Les soussignées :

La société PAGANO, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 3 001 000 euros, ayant son siège social 192 rue de l'Ecole Normale, 33200 BORDEAUX, immatriculée sous le numéro 919 921 817 RCS BORDEAUX représentée par son Président Monsieur Cédric FETIVEAU ayant tous les pouvoirs.

La société ANILMA, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 2 001 000 euros, ayant son siège social 4 allée de Bonnaous, 33110 LE BOUSCAT, immatriculée sous le numéro 919 834 069 RCS BORDEAUX représentée par son Président Monsieur Ludovic FETIVEAU ayant tous les pouvoirs.

Agissant en qualité de seuls associés de la société 7 ALLÉE CASTEJA, dont les statuts ont été établis par acte sous seing privé en date du 8 janvier 2025,

Nomment en qualité de cogérantes de la Société, pour une durée indéterminée :

- La société PAGANO, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, ayant son siège social au 192 Rue de l'École Normale, 33200 BORDEAUX, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 919 921 817, représentée par son Président, Monsieur Cédric FETIVEAU, dûment habilité aux fins des présentes.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

- La société ANILMA, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, ayant son siège social au 4 allée de Bonnaous, 33110 LE BOUSCAT, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 919 834 069, représentée par son Président, Monsieur Ludovic FETIVEAU, dûment habilité aux fins des présentes.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Les sociétés PAGANO et ANILMA disposent, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Cédric FETIVEAU, au nom de la société PAGANO, et Monsieur Ludovic FETIVEAU, au nom de la société ANILMA, qu'ils représentent, acceptent les fonctions de cogérants et déclarent, pour eux-mêmes et pour leurs sociétés respectives, n'être frappés d'aucune incompatibilité, incapacité ou interdiction susceptible d'empêcher leur nomination ou l'exercice de leurs fonctions.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

La société PAGANO
Cédric FETIVEAU
Le Président

La société ANILMA
Ludovic FETIVEAU
Le Président